

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le vendredi 19 juillet 2019 à 11 h 45 815, rue Bel-Air, salle 02-101

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement M. Craig Sauvé, conseiller de ville Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENTS:

M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement Mme Sophie Thiébaut, conseillère d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement par intérim
Mme Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement substitut
M. Éric Boutet, directeur - Aménagement urbain et patrimoine
Mme Stéphane-Sophie Cardinal, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social
M. André Lavoie, directeur - Services administratifs par intérim
M. Claude Dubois, directeur - Travaux publics

Mme Stéphane-Sophie Cardinal, directrice - Culture, sports, loisirs et dév M. André Lavoie, directeur - Services administratifs par intérim M. Claude Dubois, directeur - Travaux publics

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 11 h 49.

CA19 22 0206

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement II est proposé par Anne-Marie Sigouin appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

10.03 - Période de commentaires des élus

Aucun commentaire.

10.04 - Période de questions et commentaires du public

Aucune question.

CA19 22 0207

Autorisation au Service des affaires juridiques à interjeter appel de la décision de la Cour supérieure rendu le 25 juin 2019 dans le dossier Stevens c. Holweger et de tenter de négocier en parallèle un règlement hors cour relativement aux conclusions condamnant la Ville de Montréal à payer d'une part la somme 90 000 \$ et d'autre part les frais de justice incluant les frais d'experts (dossier 1198459001)

Considérant le jugement de la Cour supérieure rendu le 25 juin 2019 dans le dossier Stevens c. Holweger.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

De mandater le Service des affaires juridiques de déposer une déclaration d'appel uniquement en ce qui concerne les conclusions condamnant la Ville de Montréal à payer d'une part la somme 90 000 \$ et d'autre part les frais de justice incluant les frais d'experts;

De mandater le Service des affaires juridiques pour tenter de négocier en parallèle un règlement hors cour relativement aux conclusions condamnant la Ville de Montréal à payer d'une part la somme 90 000 \$ et d'autre part les frais de justice incluant les frais d'experts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	
30.01 1198459001	

CA19 22 0208

Affectation d'un montant de 15 000 \$ des surplus pour le plan d'action 2018-2021 pour la réalisation du projet Maison MR-63, du 19 juillet au 15 septembre 2019 (dossier 1198431001)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU:

D'affecter un montant de 15 000 \$ des surplus pour la réalisation du projet Maison MR-63, du 19 juillet au 15 septembre 2019.

Et d'imputer cette dépense conformément à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 30.02 1198431001	
70.01 - Période de questions et d	d'informations réservée aux conseillers
Aucun commentaire.	
70.01	
À 11 h 53, tous les points à l'ordre	du jour ayant été traités, le maire suppléant dé

À 11 h 53, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire suppléant déclare la séance levé		
Benoit Dorais	Daphné Claude	
Maire d'arrondissement	Secrétaire d'arrondissement substitut	

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 août 2019.

Initiales Daphné Claude